

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 novembre 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance.
Madame LENOIR procède à l'appel.

Monsieur VERCAMER. Merci. Simplement, pour Monsieur BACHIRI qui faisait des grands gestes, j'ai la procuration de Monsieur Kamel MAHTOUR jusqu'à ce qu'il arrive, parce qu'il est en CA du Centre Social 3 Villes où ils sont en train d'élire leurs bureaux.

Monsieur VERCAMER procède aux annonces qui vont d'ailleurs permettre aux uns et aux autres de pouvoir arriver, puisque Madame Christelle DUTRIAUX terminait son travail à 19 heures donc, elle va arriver un peu en retard et je peux vous dire que je viens de la gare et ce n'est pas facile d'arriver jusqu'ici.

Arrivées :

- Cédric SIERADZKI, Instructeur du Droit des Sols, le 2 décembre 2016, il remplace un instructeur en congé maladie.

Départs :

- Karine DELPORTE du CCAS, le 6 novembre 2016
- Estelle SALMON de l'Ecole de Musique, le 1er janvier 2017, la fille de Patrick SALMON et je pense que c'est pour aller au Canada.

Décès :

Malheureusement, un décès de quelqu'un que beaucoup ici connaissent autour de la table, c'est Nathalie ANTCZAK qui est décédée le 14 octobre 2016. Vous savez que Nathalie était Directrice d'une école du groupe scolaire, à l'époque, Longchamp à Hem et puis enseignante pendant une quinzaine d'années sur le nouveau groupe scolaire Saint-Exupéry. Nathalie a été de nombreuses années au Conseil de la Caisse des Ecoles, elle était un fervent défenseur de l'école à Hem et notamment de l'école du groupe scolaire Saint-Exupéry qui comme vous le savez, se trouve dans les quartiers en difficulté et bien sûr, j'adresse à ses parents nos plus sincères condoléances.

VOTE D'URGENCE

Je vous propose de voter une approbation d'urgence pour rajouter une délibération au Conseil qui est une délibération qui va être en vote bloqué mais qui sera située après la délibération n°2. C'est la délibération n°11 qui permet de garantir l'emprunt du CCAS qui est l'objet d'ailleurs, de la délibération n°2, c'est l'autorisation d'emprunt et la n°11, c'est la garantie de cet emprunt. Qui est pour l'intégrer à l'ordre du jour ?

Vote : unanimité

VOTES BLOQUES

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2016.

2 . CCAS - Autorisation d'emprunt

11. CCAS - Garanties d'emprunt qu'on vient d'intégrer à l'ordre du jour.

6 . Dérogation à la règle du repos dominical - année 2017 - Demande d'avis

7 . Association Ordinat'Hem - Mise à disposition de personnel - Renouvellement

8 . Désaffiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

- Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours du Nord
- 9 . Dématérialisation de la transmission des actes administratifs au Contrôle de Légalité
- 10. Protocole transactionnel entre la ville de Hem la société Nord Climatisation

Je rappelle les numéros : 2-11-6-7-8-9-10.

Y'a-t-il des remarques sur ces délibérations ?

Vote : unanimité

Monsieur VERCAMER. Monsieur MAHTOUR vient d'arriver et donc je n'ai plus besoin de sa procuration, Monsieur BACHIRI, vous voyez. Et donc, les délibérations n°3 et 4 seront présentées en groupé et cela concerne l'école De Latre de Tassigny, la fusion d'écoles et le renouvellement des délégués dans cette école fusionnée.

1. EXERCICE BUDGETAIRE 2017 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

➤ *Annexe 1 : Diaporama "Rapport d'orientation budgétaire 2017"*

Monsieur VERCAMER.

Diapo 1 :

Je vais vous présenter le débat d'orientation budgétaire qui fait l'objet d'un rapport qui vous a été remis et qui sera donc pour la 1ère fois voté. Dans les 2 mois précédant le vote du budget, la collectivité doit organiser un débat d'orientation budgétaire qui vise à discuter des priorités et des orientations qui seront données au budget primitif de l'année suivante.

Diapo 2 :

Cette année, si le débat reste de portée politique, il s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire appelé ROB qui fait l'objet d'une délibération et donc d'un vote, la loi NOTRe rendant plus formels les analyses financières, les orientations et priorités présentées, les documents remis en appui au débat. De plus, il étend la présentation aux éléments prospectifs pluriannuels, aux éléments de gestion prévisionnelle des emplois et à l'état de l'endettement.

Diapo 3

La ville de Hem a toujours souhaité la transparence de sa gestion, elle a toujours présenté un rapport d'orientation le plus complet possible qui permette à chaque observateur de comprendre les enjeux financiers, les stratégies de développement, les priorités et choix poursuivis. Depuis 15 ans, la ville vote son GOPH en début de mandat qui présente ses priorités, ses projets, son ambition pour la durée du mandat. Depuis 15 ans, le débat d'orientation budgétaire se réalise le cadre de ce document d'orientation. Depuis 15 ans, la ville établit des plans pluriannuels d'investissement qu'elle réactualise à chaque exercice budgétaire. La situation financière de la ville est parfaitement saine, son encours de dettes est très faible et ne comporte aucun emprunt structuré ou toxique.

Diapo 4 :

Tout d'abord, abordons le contexte dans lequel la ville doit réaliser son budget 2017. Au niveau international, la croissance est repartie partout en Europe, les taux d'intérêts et matières premières énergétiques fossiles sont historiquement bas, le taux de change de l'euro est plus favorable face au dollar et au niveau national malheureusement, les effets internationaux ne s'y reflètent pas. La croissance reste toujours atone, le taux de chômage est au plus haut, le niveau des prélèvements obligatoires qui grèvent le pouvoir d'achat n'a jamais été aussi important. La dette de la France poursuit son envol avec des déficits qui restent très élevés. A ce tableau peu réjouissant, s'ajoute pour nos collectivités un manque de visibilité de nos ressources, soit parce que la période électorale crée toujours une incertitude, soit parce que le gouvernement poursuit sa ponction sur les dotations des collectivités locales, soit parce que les collectivités locales partenaires (le Département, la Région, la Métropole) sont elles-mêmes touchées par la baisse

des dotations et réduisent leur concours aux communes. En 2017, la réduction annoncée des dotations de l'Etat reste à un niveau élevé à 1.8 milliards d'euros de baisse.

Diapo 5 :

A ces baisses annoncées ou craintes, s'ajoutent les charges nouvelles transférées ou imposées qui alourdissent les dépenses des collectivités locales sans pour autant avoir un rôle normatif puissant. Les années précédentes ont été le théâtre de charges nouvelles telles que la réforme des rythmes scolaires, le plan d'accessibilité, la réforme des statuts de la Fonction Publique Territoriale, la fusion des échelles des rémunérations, la réforme de l'instruction du droit des sols, auxquelles s'ajoute la sempiternelle multiplication des normes, notamment de sécurité.

Diapo 6 :

L'ensemble de ces considérations nous amène à poursuivre le principe de prudence maintes fois utilisé, vous le savez, et la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de garantir les moyens d'investissements nécessaires à la maintenance des équipements. Le budget 2017 sera en baisse doublé d'un équilibre budgétaire difficile. Il sera caractérisé par un maintien des taux de la fiscalité locale, pénalisé par la hausse d'autres collectivités, la baisse des dotations et les interventions de l'État, la diminution des financements de nos partenaires et une incertitude des données du second semestre à cause du renouvellement présidentiel et parlementaire.

Diapo 7 :

Depuis 8 ans, nous n'aurons pas augmenté la fiscalité locale même si nos efforts sont souvent annihilés par les augmentations des taux des autres collectivités. Pour l'avenir, nous ne souhaitons pas non plus accroître nos taux locaux de taxe d'habitation ou de taxe foncière. Néanmoins, il est évident que le manque de visibilité sur les financements de l'Etat, d'appels à projets en baisse, ne nous permet pas de graver ce souhait dans le marbre de la politique locale.

Diapo 8 :

En effet, depuis 3 ans maintenant, l'Etat baisse fortement ses concours aux collectivités locales. Cette année encore, les dotations vont baisser. Au projet de Loi de Finances 2017, le gouvernement a maintenu une baisse importante des dotations malgré les annonces du Président de la République. Cette baisse sera compensée en partie par des hausses de la dotation de Solidarité Urbaine (DSU) mais surtout grâce à la hausse des recettes fiscales dopées par l'attractivité de la ville. La construction de bâtiments d'activités à la Blanchisserie, au Parc des 4 Vents, l'arrivée de nouveaux logements au centre ville mais aussi le terme de la période d'abattement pour les logements sociaux construits dans le passé, impactent fortement nos bases fiscales locales. La compilation de toutes ces hypothèses, qui ne restent que des hypothèses dans un environnement instable, nous laisse à penser que les recettes de fonctionnement baisseront de 0.5%, pour se consolider à environ 20 millions d'euros.

Diapo 9 :

Depuis 15 ans, la ville a entamé une politique de désendettement qui a eu l'avantage de ne pas nous entraîner dans la spirale que beaucoup de collectivités connaissent, celle des emprunts structurés ou emprunts dits toxiques. Cette politique a plusieurs autres avantages : celui de nous laisser des marges de manœuvres intactes pour l'avenir qui nous semble encore plus délicat qu'hier, notamment en matière de financements par nos partenaires locaux, celui d'avoir diminué fortement nos intérêts à payer, et on verra ça plus tard dans une diapo plus loin, celui de n'avoir que peu d'amortissement de la dette à couvrir chaque année et donc de pouvoir affecter notre autofinancement à l'investissement, c'est-à-dire au développement de notre commune et la préservation de notre patrimoine.

Diapo 10 :

Et heureusement dirais-je, car notre autofinancement est affecté lourdement des efforts contraints que nous avons à réaliser à cause de la baisse des concours de l'Etat. Depuis 2015,

nous essayons de stabiliser cet autofinancement à 2 millions d'euros afin de garantir les programmes d'investissement et de développement que nous avons prévus dans notre GOPH en début de mandat.

Diapo 11 :

Au niveau des dépenses, celles du personnel représentent plus de 50% de notre budget. Il est donc indispensable de s'assurer d'une maîtrise de ces dépenses. En 2017, nous avons décidé de maintenir le niveau des dépenses de personnel à celui de 2016. Cette décision induit des efforts en matière d'emploi car les choix du gouvernement en matière de réforme du statut de la Fonction Publique, de hausse du point d'indice, de hausse des cotisations sociales sont à compenser par des efforts sur le nombre d'agents, si nous voulons maintenir un niveau de prestations, de subventions ou d'investissement suffisant. Le gouvernement a beau rappeler son attachement à la Fonction Publique, sa politique désastreuse amène les collectivités à réduire leurs moyens humains.

Diapo 12 :

Comme présentée auparavant, la baisse de l'endettement, conjuguée à la baisse des taux d'intérêt, a eu pour conséquence une baisse vertigineuse de nos frais financiers. Cette diminution a permis de réinjecter 4.68 millions d'euros dans l'offre de service aux habitants depuis 2001.

Diapo 13 :

La répartition des dépenses de fonctionnement se fera sur la méthode habituelle : un peu plus de 52% pour les salaires, identique à l'an dernier, 30.5% pour les services malheureusement en baisse de 1.6% et 17.30% pour le reste, soit 3.465 millions d'euros.

Diapo 14 :

Ces crédits seront répartis entre les subventions aux associations pour un peu plus de 6.05%, montant stable par rapport à 2016, 1.25% pour les provisions, notamment pour faire face aux garanties d'emprunts et de subventions à des tiers comme celle de l'Epareca et 10%, soit 2 millions pour l'autofinancement.

Diapo 15 :

L'enveloppe globale de subventions aux associations reste identique à celle de 2016, hormis la compensation de mise à disposition de personnel bien sûr. Ce qui ne veut pas dire que chaque association aura la même subvention car les critères d'attribution que nous avons votés s'appliquent. Il est à noter que, comme l'an dernier, certaines associations ayant des réserves importantes souhaitent participer à l'effort en renonçant cette année à leur financement. Nous en appelons évidemment aux autres qui souhaitent les imiter. En outre, nous poursuivrons la politique de responsabilisation de nos partenaires associatifs en les accompagnant pour économiser fluides et énergies dans les locaux et participer aux efforts de gestion. Nous sommes conscients et même persuadés de l'importance des associations dans de nombreux domaines pour le maintien du lien social, de l'animation, de la solidarité et du bien vivre ensemble dans notre commune.

Diapo 16 :

Quels sont les objectifs pour 2017 en fonctionnement ? D'abord de poursuivre la priorité fixée il y a plusieurs années, celle de participer aux économies d'énergie, à la transition énergétique et au fonctionnement durable en modifiant à la fois, nos manières de fonctionner et les modes de chauffage. Des études seront lancées pour poursuivre cette politique, notamment dans la modernisation de l'Hôtel de Ville. Cette modernisation, avec le rapprochement des services extérieurs, ceux qui sont extérieurs au bâtiment aujourd'hui bien sûr, va nous amener à repenser l'accueil du public, à repenser également la mutualisation des moyens, la relation entre pôles thématiques. Enfin, les impératifs de baisse de recettes d'Etat nous imposent un gel de crédits alloués à chaque mission avec une remise en cause des actions ayant un service

rendu insuffisant.

Diapo 17 :

Pour tenir ce cap, outre le fait de respecter nos engagements en faveur des économies d'énergie, nous poursuivrons l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, de la Petite Enfance, de la Jeunesse pour laquelle un nouvel élan sera impulsé grâce au PIA et à une politique plus ambitieuse et bien sûr la politique des Séniors. Nous poursuivrons l'animation dans tous les quartiers avec quelques événements majeurs, comme les 20 ans d'Oxyg'Hem, les 40 ans de Hem en Fête, la valorisation de nos espaces naturels et agricoles qui représentent toujours, je vous le rappelle, plus du tiers de notre territoire, l'animation de la nouvelle base de loisirs et bien sûr, les rendez-vous autour de la rénovation urbaine, du travail de mémoire dont on parlait tout à l'heure et la participation des habitants dans les quartiers en Politique de la Ville. Ville moderne, Hem développe également l'e-administration qui permet aux usagers de contacter la mairie, faire passer des messages ou s'inscrire aux activités par internet.

Diapo 18 :

Quels sont les projets d'investissements pour 2017 ? D'abord poursuivre notre développement économique, secteur créateur d'emplois pour nos habitants, avec la création du site commercial de la Blanchisserie et la poursuite de la ferme de la rue Braquaval. Ensuite, commencer le renouvellement urbain dans les quartiers de la Lionderie et des 3 Baudets ainsi que le quartier de Beaumont. Enfin, continuer nos efforts en matière d'accueil du public, notamment en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite avec le lancement des travaux d'extension et de mise aux normes de l'Hôtel de Ville, l'extension de l'Ecole de Musique et la création d'un Hôtel de Police mutualisant les accueils de la Police Nationale et de la Police Municipale. Outre ces projets, la ville poursuivra la mobilisation pour une meilleure fluidité du flux routier et la réduction des nuisances dues aux bouchons de plus en plus importants, ce soir particulièrement, en faveur du doublement du RD 700, de l'aménagement du RD 6. Elle accompagnera également la MEL dans la poursuite de l'aménagement de la Tribonnerie.

Diapo 19 :

Comme chaque année, les plans pluriannuels d'investissement et de maintenance sont destinés à entretenir, prévenir, valoriser et améliorer l'accessibilité, la sécurité ou la mise aux normes des bâtiments. Ces PPIM se chiffrent à 1 970 000 euros modulés selon les projets effectivement programmés et/ou crédits reportés ou avancés aux budgets ultérieurs ou précédents.

Diapo 20 :

Les travaux programmés dans ces PPIM, je ne vous cite pas tout ce qu'il y a dans la diapo mais vous le lisez-vous- mêmes, particulièrement fléchés vers la salle Dubus et ses gradins et l'étude d'un bassin inox au bassin scolaire, l'étude également de la rénovation du terrain synthétique du stade Hidalgo et la mise aux normes de ses tribunes, la réfection de la toiture du CIB, l'agrandissement de l'aire de jeux de la Maison de la Petite Enfance, la poursuite de la rénovation de l'église Saint Corneille, notamment la rénovation des vitraux et la création de jardins partagés dans les quartiers.

Diapo 21 :

Nous accompagnerons la MEL dans la réalisation d'une piste cyclable sécurisée depuis Forest-sur-Marque jusqu'au centre ville et poursuivrons l'ensemble des politiques menées depuis plusieurs années dans les PPIM et précisées dans les délibérations cadres.

Diapo 22 :

En conclusion, malgré le transfert de nouvelles charges, la réduction des recettes décidée par nos gouvernants, la bonne gestion de la ville permettra au BP 2017 de continuer sa modernisation pour une ville conviviale, généreuse et solidaire où il fait bon vivre, une ville attractive avec des espaces naturels et agricoles valorisés et protégés, un service public de qualité attentif aux usagers sans augmenter les impôts locaux, sans endettement et en

respectant ses engagements, son GOPH, ses délibérations cadres et ses promesses. Je vous remercie et laisse la parole à Madame CHOUIA.

Madame CHOUIA. Bonsoir, alors ce débat autour du budget, vos orientations budgétaires 2017, s'inscrit dans un contexte où le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales, et donc envers notre ville, perdure et s'amplifie. Cette baisse de dotations de l'Etat est quand même limitée pour notre ville, si j'ai bien compris. On a 1.8 milliards d'euros mais notre ville est quand même un peu épargnée pour plusieurs raisons. Cela nous contraint davantage à opérer des choix sur ce qu'il faudra délaissier mais tout en maintenant la qualité des services publics. Le rôle de notre collectivité, c'est aussi de se tourner résolument vers un changement de pratiques qui est déjà amorcé, sur les économies d'énergie ou la mutualisation. Le contexte de contraintes budgétaires, je l'assume à vos côtés en œuvrant pour des propositions qui concourent à l'effort collectif et qui visent à réduire les dépenses de fonctionnement. Nos priorités sont de privilégier l'Education, les Politiques Sociales et Culturelles, des politiques publiques incontournables qui contribuent à faire de notre ville, une ville garante de la Cohésion Sociale entre les quartiers, une ville qui donne des perspectives à chacune et à chacun malgré un contexte général où les inégalités se creusent. Ce sont ces mêmes priorités que vous avez mis en avant dans votre document, je ne peux qu'y adhérer. La stabilisation du soutien au secteur associatif en 2017 traduit la reconnaissance du travail de la société civile qui est menée complémentaiement aux actions de la ville. C'est la condition pour la mise en œuvre réussie d'une politique co-construite et dynamique adaptée et ajustée aux attentes et aux usages, la construction d'indicateurs partagés et réalistes permettra d'évaluer leurs actions. Ce travail de la société civile est une des grandes forces de notre ville. Ces choix je les partage, consciente du rôle indispensable de la ville dans le quotidien de nos concitoyens quel que soit leur âge, leur situation, leur parcours ou difficultés. Toutefois, des choix essentiels marquent la nécessité d'aller plus loin parce que cela engage nos modes de vie dans un futur proche. La façon de se nourrir et de se déplacer est pour moi central. S'agissant de la mobilité, la ville a encore à progresser sur les déplacements doux alors que les habitudes changent. De plus en plus de hémis souhaitent pratiquer le vélo en sécurité sur la ville. Leur volonté devrait pouvoir être encouragée par des signaux forts en termes d'équipements, d'infrastructures et de signalétiques dans nos rues. J'ai bien vu qu'il y avait un chemin qui allait être mis en place, un chemin pour moi c'est insuffisant. Si la compétence mobilité revient à la MEL par son pouvoir de police, la ville partage la responsabilité de permettre le déplacement en mode doux. Dans ce cadre, elle se doit de définir les installations liées aux besoins identifiés dans chaque rue et chaque quartier et de ce point de vue, je pense qu'on est encore à la traîne. Je déplore une nouvelle fois de voir votre proposition de se concrétiser le doublement du RD 700 dans un contexte budgétaire totalement contraint, vous comprendrez bien évidemment que je vais m'abstenir sur cette délibération. Concernant le bien-être de nos enfants par l'alimentation, c'est un enjeu de santé majeur, il y a urgence à consacrer des moyens au développement du bio total dans la restauration scolaire ainsi que la mise en place de repas végétariens. C'est un signal fort pour la santé de tous mais également pour l'engagement dans les filières locales de production et de transformation. D'ailleurs les attendus de la COP21 de ce point de vue sont clairs : manger bio et local, préférer la mobilité douce, participent à la réduction de notre empreinte carbone. Ces choix indispensables pour faire de Hem une ville exemplaire pour la mobilité douce et la santé alimentaire nécessiteraient des moyens qui pour nous écologistes, ne sont pas encore à la hauteur des enjeux. Nous attendons également avec impatience l'évaluation globale financière et participative de la salle de spectacles le Zéphyr. Cette salle représente un investissement financier important de la part de notre commune mais sans avoir aujourd'hui l'impact réel au niveau de nos citoyens les plus éloignés de la Culture. Vous mesurez l'impact au niveau du rayonnement de la ville au-delà de ses frontières, je préfère le mesurer en termes d'accès à la Culture pour tous. Cet investissement impacte fortement le budget là où nous pourrions conforter d'autres priorités comme une politique plus ambitieuse de la Jeunesse et visiblement ça va arriver. Il est question également dans votre document des TAP, vous précisez que les temps d'animations plus courts seront supprimés, est-ce qu'il faut comprendre que les familles qui travaillent et qui n'auront pas d'autre choix que de laisser les

enfants à l'école seront impactées financièrement ? ou que vont devenir ces temps ? Je souhaite pouvoir également être associée au bilan des temps d'animations périscolaires puisqu'il est évoqué dans le document. Voilà pour l'essentiel de ce que je voulais dire par rapport à vos orientations. On se rejoint sur un certain nombre de choses, il y a encore des choses sur lesquelles on est complètement à l'opposé donc je vais m'abstenir sur cette délibération.

Monsieur BACHIRI. Il y a beaucoup de choses que Madame CHOUIA a dites que je voulais dire, alors je les ai barrées. Il y a beaucoup de choses où je suis d'accord avec elle et d'autres moins mais dans la majorité des choses qui ont été dites, je les soutiens. Par contre, Monsieur le Maire, tous les ans vous nous faites aujourd'hui un bilan catastrophique de la situation nationale pour justifier... Non, je dis vous... Monsieur le Maire, je ne vous ai pas interrompu, merci Monsieur le Maire. Tout simplement c'est que vous nous dressez toujours un bilan national catastrophique et en même temps vous montrez bien que notre ville, c'est vrai, a une bonne santé financière mais vous ne dites pas tout. Il faut savoir que depuis des années, presque tous les projets qu'il y a eu sur notre ville sont des subventions que ce soit de l'Etat, l'ANRU 2 et l'ANRU 1 le montrent bien, avec les subventions des partenaires comme le Département, la Région et la MEL, Monsieur le Vice-Président, et qu'il faut entendre par là que nous avons beaucoup utilisé les subventions pour sortir de la dette. Effectivement, je me réjouis mais il ne faut pas taper aussi sur l'Etat, sur les partenaires pour se justifier de notre bonne santé. Ce que je demande c'est de ne pas être ingrats et surtout se dire qu'à un moment donné, notre ville est quand même épargnée par rapport à la baisse des dotations et quand vous dites aujourd'hui que notre ville est attractive, c'est vrai, qu'il y a une augmentation légère de l'assiette fiscale, l'impôt augmente quand même. On le sait très bien que les hémois vont avoir une augmentation, que le taux pourrait être le choix de la ville, après quand même voir pour qu'il puisse baisser, avoir un équilibre pour qu'il n'y ait pas une augmentation des impôts. Et vos choix concernant, que je n'ai pas entendu, c'est la sécurité aussi des sorties scolaires. Et là, beaucoup d'habitants nous interpellent aussi par rapport à beaucoup de voitures qui roulent de plus en plus vite malgré vos panneaux zone 30, malgré les dos d'ânes qui sont un peu partout dans notre ville. Aujourd'hui, beaucoup de personnes se sentent en danger et aussi pour leurs enfants et ça je ne vois pas aussi que vous le dites et ça c'est inquiétant. Je pense que dans vos permanences, les habitants ont dû vous en parler, je ne sais pas mais en tous cas, on l'entend autour de nous. Concernant la jeunesse, vous dites sur l'emploi qu'il y aura des choses qui vont être faites, nous attendons. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu quand même beaucoup de subventions de l'Etat pour permettre à la Jeunesse d'accéder à un emploi. Certes, vous allez revenir en disant que ce sont des contrats sur 3 ans et après ils feront quoi, mais au moins ce sont des contrats qui leur permettront de mettre le pied à l'étrier, que la ville n'a pas saisis et qui n'auraient pas impacté le budget. Ce que je demande, c'est d'être à un moment donné, aussi dans une clarification de tous les problèmes de notre ville, c'est vrai qu'il y a eu beaucoup de problèmes qui ont été traités, qui sont traités, mais d'autres beaucoup moins ou d'autres pas du tout. C'est pour cela, Monsieur le Maire, que je vais m'abstenir. Pourquoi ? Parce que malgré la bonne santé de la finance de notre ville, grâce aussi à la gestion des dotations et comment utiliser les subventions, c'est vrai, c'est une de vos qualités, Monsieur le Maire, mais je vous demande de ne pas oublier d'où viennent ces subventions pour notre ville, merci.

Monsieur DIMARCO. Oui, je voulais dire à Madame CHOUIA que c'est très bien de voir que vous êtes d'accord sur certains points avec nous, je ne sais pas si Monsieur BACHIRI puisqu'il n'a pas tout répété, était aussi d'accord avec vous sur ces points, mais je partage, nous partageons votre sentiment quant aux déplacements doux. Nous avons la volonté de faire plus également. Nous avons un projet. Nous avons des choses qui sont en place. Nous y travaillons régulièrement. Nous avons encore fait une réunion lundi soir et c'est vraiment quelque chose qui nous tient à cœur, comme vous, donc si vous avez des propositions à faire, n'hésitez pas, elles sont aussi les bienvenues. N'hésitez pas débattre en commission également, ce sont des choses qui peuvent apporter au débat et pourquoi pas, comme on vous l'a déjà démontré dans cette instance, considérer aussi vos propositions.

Monsieur MALAIZE. C'est juste pour répondre à Monsieur BACHIRI concernant les jeunes et l'emploi. On ne laisse pas en fait les jeunes en difficulté sans emploi. On vous présentera prochainement, au Conseil de février 2017, le projet Jeunesse qu'on va mettre en place et dans lequel il y a un axe spécifique où on va travailler avec les jeunes pour les aider justement à avoir une insertion dans l'emploi. Donc, on va vous présenter tout ça, on travaille déjà dessus et je vous expliquerai plus en détail à ce moment-là quand on vous présentera le projet Jeunesse. C'est pareil comme disait Monsieur DIMARCQ, n'hésitez pas à en parler avec nous en commission et à en débattre de façon à ce qu'on puisse en discuter tranquillement aussi.

Madame DROUFFE. On a parlé de repas bio, je peux quand même vous signaler que la Petite Enfance est en repas bio depuis plus d'un an et que l'année dernière, si ma mémoire est bonne, c'est un des rares budget qui avait été bien augmenté afin de pouvoir faire face à cette demande de repas bio qui fonctionne à la plus grande satisfaction des parents et des enfants.

Monsieur MAHTOUR. En complément de mon collègue, Monsieur MALAIZE, sur la Jeunesse, il y a un axe sur la Prévention (axe 3) qu'on vous présentera, comme l'a dit Monsieur MALAIZE, dans un prochain Conseil. Nous sommes en train de travailler dessus avec des séances de travail. Nous sommes ouverts à vos propositions en commission, n'hésitez pas à nous interpeller sur tous ces jeunes qui sont dans ces quartiers, qui sont un peu livrés à eux-mêmes et on va vous donner des pistes de travail qu'on vous présentera dans un prochain Conseil.

Monsieur LAOUADI. Comme d'habitude, je vais répondre à Monsieur BACHIRI sur son interpellation sur l'emploi des jeunes, je pense que Monsieur le Maire vous a répondu au dernier Conseil que nous avons sur la commune de Hem, une baisse de - 25% des chercheurs d'emploi de moins de 26 ans sur la commune, vous m'aviez d'ailleurs, pour confiance, dit que vous alliez vous renseigner, j'espère que vous l'avez fait parce que c'est bien - 25%. Simplement, je sais à quoi vous faites allusion, c'est aussi aux emplois d'avenir qui viennent d'être d'ailleurs gelés pendant cette période de vacances scolaires, sachez que la commune de Hem a 80 jeunes en emplois d'avenir dont une partie non négligeable sont sur le secteur privé et je maintiens, c'est le secteur privé qui est porteur d'avenir et non le secteur public. En plus à l'explication de Monsieur le Maire sur effectivement les diminutions que nous subissons tous de voir au moins a minima maintenir nos techniciens de la Fonction Publique sur nos territoires et en particulier sur notre commune, soyez persuadés qu'en plus de ça, on ne peut pas faire autrement puisque j'avais été aussi interpellé par Madame CHOUIA qui m'avait dit « Ma tasse de thé, c'est la Culture, c'est l'Environnement, ce n'est pas l'Emploi », moi je regrette c'est un tout parce que moi, soyez persuadés aussi, je suis très sensible à la Culture et à l'Environnement et aux déplacements doux. Je voulais simplement vous rassurer sur la politique de la commune, c'est aussi rendre hommage à ce que je viens de dire, à nos publics jeunes. C'est-à-dire qu'on a beaucoup de talents sur notre commune et je maintiens, je défendrai toujours cette position-là, il ne peut y avoir de l'emploi que s'il y a du développement économique, si a minima on sait maintenir et accompagner nos acteurs économiques. Ce n'est pas de la compétence de la commune et pourtant nous le faisons au quotidien, tous les jours. Je sais toujours que vous m'aviez dit, enfin j'espère sincèrement que vous avez contrôlé puisque vous m'aviez dit que vous alliez contrôler les chiffres qui avaient été donnés par Monsieur le Maire.

Madame LEFEBVRE. Moi je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur DIMARCQ sur le travail qui est entrepris déjà depuis plusieurs années sur le plan du vélo. Il faut savoir que sur le mandat précédent et sur l'époque de Monsieur QUIQUET, on avait demandé des vélib', des arceaux, on en a eu quelques-uns, les vélib' ce n'était pas possible. Le plan vélos, il faut savoir qu'une étude a été faite sur toutes les rues de la ville pour éventuellement aider les scolaires à rejoindre leur collègue, leur école primaire plus facilement mais les rues sont étroites, il y a beaucoup, comme vous le savez, de stationnements, de voitures. Un travail est fait en collaboration avec la MEL. On a déjà rajouter des doubles sens et cela se passe réellement bien sur plusieurs rues. On va continuer (la rue de Willems) et là, on est en train de voir avec des

inter connexions sur les autres villes pour faire réellement au moins, je sais bien que ce n'est pas toutes les rues, et ce n'est pas un chemin qui a été fait mais plusieurs chemins, je le précise aussi, et là éventuellement une connexion pour... Vous avez parlé d'un chemin. Donc je voulais dire que le travail est en route, c'est long, il faut travailler avec la MEL et c'est elle qui doit faire les aménagements, on ne fait pas rien là-dessus.

Madame COTTENYE. Alors Madame CHOUIA, je me permets de vous répondre par rapport à votre préoccupation concernant les temps périscolaires que sont les TAP et les TAR. Ce sont des mots un peu barbares. Concernant les TAP, je rappelle aussi que nous avons toujours eu l'ambition éducative sur la ville de Hem de proposer sur ces temps périscolaires, des activités de qualité pour véritablement apporter une plus-value éducative aux enfants dans la continuité de l'enseignement des apprentissages scolaires qu'ils auront dans la journée et ce, une fois par semaine, 1h 30 par semaine et aussi avec une totale gratuité par rapport à ces TAP. La 2ème chose, c'est que vous avez bien remarqué que nous arrivons à la fin d'un cycle puisque nous arrivons au terme de la 3ème année, donc 3 ans de changements de ces rythmes scolaires 2013-2016, donc nous sommes dans la fin de ce cycle de 3 ans. Vous le savez aussi, régulièrement nous faisons des bilans en fin de chaque période sur ce qui va, ce qui ne marche pas, comment on peut requalifier les choses, réajuster un certain nombre d'éléments, des petits jusqu'au plus grands pour pouvoir mieux répondre bien sûr aux besoins et attentes de chacun mais surtout pour être le plus au fait sur les besoins des enfants parce que les rythmes scolaires, je le rappelle, nous parlons bien du rythme des enfants et non pas du rythme des adultes et je tiens aussi à le préciser parce que souvent on omet le fait de préciser que l'on parle du rythme de la journée de l'enfant et pas du rythme d'organisation du parent ou du rythme de travail de l'enseignant. Ceci dit au niveau des TAR, nous avons remarqué mais pas seulement nous, c'est au fur et à mesure que cela avait été mis en place et conjointement avec, à la fois, concertations des enseignants, des parents aussi qui nous ont régulièrement remonté un certain nombre de choses mais aussi des prestataires qui travaillent avec nous sur ce petit temps qui est de 30 minutes, 3 fois 30 minutes, je vous mets ma main à couper de pouvoir organiser quelque chose en 30 minutes à la sortie d'un enfant qui sort donc d'une journée d'apprentissage scolaire, de pouvoir le canaliser, de pouvoir faire en sorte qu'il puisse se détendre un moment, faire en sorte qu'il puisse absolument participer à une petite activité, puis faire en sorte que rapidement il se recentre sur le fait qu'il va retrouver de ses parents, donc voilà, en 30 minutes, je trouve que c'est assez extraordinaire de pouvoir faire ce genre de choses. Et je rappelle aussi qu'un temps d'ennui ou de ne rien faire est aussi un temps extrêmement constructeur dans la personnalité d'un enfant. Et ça, je ne vais pas vous le décliner ici mais ce sont des moments en terme d'ennui qui sont absolument importants pour que l'enfant puisse aussi se structurer dans sa personnalité. Alors concernant les TAR, effectivement de ce fait, nous faisons le choix de pouvoir glisser ce temps avec aussi un certain nombre de constatations. Nous avons une baisse de la fréquentation sur ces temps des TAR puisque nous étions à plus de 70% il y a 3 ans, nous sommes à 54% maintenant de fréquentation. Ce qui montre bien qu'il y a aussi un certain désintérêt pour ce temps d'animation supplémentaire. Nous connaissons nous, ville aussi, quelques difficultés en terme de recrutement puisque vous comprenez bien que c'est extrêmement précaire de pouvoir garder avec nous des personnes qui encadrent et la difficulté aussi de l'encadrement que nous avons sur ces temps-là, eh bien de fidéliser d'abord, de trouver, de fidéliser des personnalités avec un profil qualifié sur ce peu de temps, et bien, nous trouvons aussi que c'est extrêmement précaire, c'est extrêmement compliqué et pas forcément valorisant aussi pour la personne qui va s'engager dans cet emploi. Et nous constatons aussi, ce que je disais juste auparavant, qu'il est extrêmement perturbant dans les changements de rythme et de repères pour l'enfant qui passe continuellement pour certains, d'un temps de garderie à partir de 7h30 le matin, un temps scolaire, re un temps périscolaire avec la cantine, re un temps scolaire, re un temps périscolaire, une garderie et enfin peut-être, il va pouvoir passer à autre chose à la maison dans le temps familial qui lui est imparti. Donc vous comprenez bien que nous aussi, nous sommes extrêmement vigilants sur les besoins et attentes des enfants et que je pense que simplifier les choses, simplifier le temps de l'enfant, est aussi extrêmement important. Pour rappel,

simplement donc nous allons partir sur une extension de garderie, c'est-à-dire que lorsqu'il y aura les TAP, l'école finira normalement et lorsqu'il n'y aura pas ce temps de TAP de 1h30 par semaine, nous aurons cette extension de garderie d'une demi-heure supplémentaire donc libre évidemment à la famille bien sûr de pouvoir récupérer l'enfant lorsqu'il le désire. Juste pour rappel également, quelques chiffres quand même, les coûts de cette réforme qui, vous n'êtes pas sans savoir dans quelques mois il va certainement se produire quelques changements, donc qui dit changement, dit aussi changement de repères forcément, nouveau Ministre, donc certainement nouvelles lois, nouvelles réformes, nouveaux décrets, nouvelles idées et nouvelles ambitions surtout en terme d'Education qui en a bien besoin actuellement et je ne pense pas que cette réforme sera profondément ébranlée en terme de rythmes scolaires mais il y aura certainement des réaménagements potentiels suite aux différentes expérimentations qui ont pu avoir lieu dans toute la France. Néanmoins, très rapidement, je peux vous dire 2 choses, la première chose, puisque je participe régulièrement à des travaux sur le fondement et ce que procurent ces nouveaux rythmes scolaires au niveau des enfants, les 2 choses actuellement en tout cas qui ont pu être constatées, c'est qu'il y a une baisse drastique de la violence dans les écoles sur ce temps périscolaires et que le fait qu'il y ait 5 demi-journées d'apprentissage pour les enfants montrent véritablement un apport de concentration supplémentaire et un intérêt suprême pour les enfants en termes d'apprentissage. Ce qui ne veut pas dire à aujourd'hui au bout de 3 ans, qu'il y a une véritable augmentation de la réussite scolaire de l'enfant. Ce n'est pas ça que ça veut dire. Néanmoins les apprentissages supplémentaires sont extrêmement bénéfiques pour l'enfant. La 2ème chose que je peux vous rappeler, c'est quelques chiffres au niveau de ce que la ville engage en terme d'ambition éducative sur ce temps, je rappelle, qui est bien un temps d'éducation et pas un temps pédagogique, d'enseignement, de transmission des savoirs, cette réforme aujourd'hui coûte à peu près pour les enfants 496 euros de la part de la ville. Nous avons au total 988 enfants concernés. Nous avons aujourd'hui un coût total de 490 000 euros avec une part de l'État à hauteur de 26%, une part de la CAF à hauteur de 19% et une part de la ville à hauteur de 55% soit à peu près 270 000 euros. Donc je pense que comme le disent beaucoup de gens actuellement et surtout certaines personnes engagées en politique et qui souhaitent s'engager davantage pour le pays, l'Education est absolument incontournable et c'est aussi une de nos motivations et une de nos ambitions profondes à laquelle nous serons extrêmement attentifs pour faire au mieux dans la réussite scolaire et la réussite surtout éducative des enfants.

Monsieur THIEFFRY. Oui, alors juste sur la situation économique, je souscris complètement à ce qu'a dit Monsieur LAOUADI mais je voulais rajouter quelque chose parce que dans votre intervention, Monsieur BACHIRI, il y a quelque chose qui m'a fait plaisir et comme ça n'arrive pas souvent je le dis. En fait, rappelez-vous au dernier Conseil Municipal, quand on parlait des chiffres de l'emploi et donc du chômage sur la ville par rapport à ceux en Métropole Européenne de Lille, je rappelais que l'emploi est avant tout une compétence régionale et vous nous disiez qu'aujourd'hui c'était avant tout le rôle du Maire que d'aller chercher des outils auprès de la Région et de l'Etat pour faire en sorte que ça aille mieux et selon vous, visiblement il ne le faisait pas. Aujourd'hui, vous dites que si on met en place des actions, c'est parce que le Maire va chercher des subventions auprès de l'Etat, donc je suis très content de voir qu'entre le dernier Conseil Municipal et aujourd'hui vous avez changé d'avis.

Monsieur BACHIRI. Je ne sais pas si vous étiez là ou pas mais j'ai l'impression que vous avez mal entendu. Je vais vous répéter ce que je disais. J'ai simplement dit, et là je répète et je pense que tout le monde va l'entendre, que la fonction du Maire, vous avez dit que c'est à l'Etat de faire sur l'emploi, c'est à l'Etat de faire sur plein de choses, et je vous ai simplement dit, que le Maire, c'est à lui aujourd'hui d'aller chercher les subventions, et c'est lui qui met la feuille de route par rapport à ce qu'il veut faire pour sa ville et à lui de monter, à un moment donné, comment il va y arriver. Et j'ai dit que c'est le Maire qui impulse ce qu'il veut mettre sur sa ville concernant l'emploi, concernant le logement, la sécurité, concernant l'éducation, c'est à lui de défendre, c'est à lui de mettre en place, c'est à lui de construire. C'est ce que j'étais en train de vous dire, tout simplement. C'était pas simplement à l'Etat. Ce que je disais tout à l'heure à

Monsieur le Maire, aujourd'hui on tape sur l'Etat, on tape sur certains partenaires qui donnent des subventions qui réduisent la dette de la ville, c'est concernant la construction de pouvoir avoir une feuille de route qui amène les subventions et réduit ce déficit. C'est simplement cela que j'étais en train de vous dire. Alors si ça ça vous fait plaisir, tant mieux.

Madame CHOUIA. Je voulais rebondir donc par rapport aux TAP et aux TAR, les parents vont désormais payer. Les enfants vont en garderie donc c'est un temps qui sera payant. Le TAP reste gratuit, le TAR devient un temps de garderie.

Madame COTTENYE. C'est une extension de garderie. Donc simplement, au lieu de dire que la garderie sera ouverte à partir de 16h30 jusque 18h30, elle sera ouverte à partir de 16h jusque 18h30. Voilà, c'est simplement une extension de garderie. Oui, on peut dire que le mot TAR n'existera plus, il y aura simplement maintenant le mot garderie à partir de 16h. Vous savez, on ne va pas se voiler la face, à aujourd'hui comme je vous ai expliqué tout à l'heure, quelle est la complexité à faire un minimum d'activités ciblées ? Avant souvenez-vous, on en avait beaucoup parlé à l'époque il y a 3 ans, quand on faisait des heures du conte, on faisait l'initiation à l'anglais, on faisait des tas de trucs comme ça, mais on voyait bien la complexité de mettre en place cette mini activité sur si peu de temps. Je veux dire que l'idée c'est simplement aussi de redonner un peu de répit à l'enfant, pas systématiquement se dépêcher pour, se dépêcher pour aller, se dépêcher pour faire, se dépêcher pour finir, se dépêcher pour revenir, on va redonner aussi un petit peu de temps, un peu de légèreté à l'enfant, un peu de fluidité aussi dans toute l'organisation de cette journée et simplement se dire que ce temps d'une demi-heure, de 30 minutes je le rappelle, regardez vous ce que vous faites en 30 minutes en tant qu'adulte, de dire voilà c'est une simple extension de garderie. Bien évidemment on sera toujours attentif par contre au contenu éducatif des garderies, on souhaite véritablement que l'enfant puisse aussi continuer à s'épanouir mais aussi prendre un peu de temps pour lui s'il le désire.

Madame CHOUIA. Juste, je ne conteste pas du tout le temps des 30 minutes, je veux juste que l'on soit bien d'accord. Ces temps étaient gratuits. Quand bien même c'était 30 minutes, c'était gratuit pour les parents. A partir de la rentrée prochaine si j'ai bien compris, c'est une extension de garderie et ça devient payant donc des familles qui n'ont pas d'autre choix que de laisser les enfants vont être pénalisées.

Madame COTTENYE. Je ne parle pas de pénalisation, je parle simplement d'un service rendu à la famille. Je vous rappelle que quand même tous ces temps de garderie et de cantine le midi sont des services que nous rendons aux familles qui sont des services facultatifs. On appelle ça aussi de la politique volontariste donc c'est en plus de nos compétences obligatoires au niveau communal. Je vais vous donner 2 exemples sur une extension garderie : 1ère famille, j'ai 2 enfants et mes revenus mensuels sont de 1 500 euros, mon quotient familial est de 500 euros par mois et j'aurai donc à payer 0.78 euro le créneau de garderie du soir soit environ 12.48 euros par mois. Un autre profil, j'ai 2 enfants et mes revenus mensuels sont de 2 550 euros par mois, mon quotient familial est donc de 850 euros par mois et j'aurai donc à payer 1.46 euros le créneau de garderie du soir soit environ 17.52 euros par mois. Je ne travaille pas mais j'ai besoin d'un mode de garde pour aller passer un entretien d'embauche, dans ce cas j'aurai à payer 0.43 euro le créneau de garderie du soir. Je rappelle que pour la garderie, la participation des familles en tarifs hémois varie selon les tranches de 0.27 euro à 1.29 euro pour le matin, 0.43 euro à 2.07 euros le soir. Pour les extérieurs, nous allons selon les tranches de 0.31 euro à 1.48 euro et pour le soir de 0.50 euro à 2.37 euros. Voilà, vous avez tous les chiffres. Je pense que nous sommes, je ne vais pas dire compétitifs parce qu'on ne fait pas de la compétition financière de ville à ville en terme d'éducation, mais je pense qu'on essaye de faire au mieux pour répondre... J'ai le nombre de familles également qui sont concernées par tranches parce que je sais que votre collègue auparavant et je pourrai vous les transmettre, je les ai là dans un tableau, on n'est pas là pour faire de l'argent très honnêtement, c'est pas ça qui va nous amener de l'argent, on est là simplement pour rendre service aux familles et je pense que chaque service rendu a aussi un coût parce qu'il faut aussi donner la valeur aux choses et aux

services que l'on rend à la population, par tranches.

Monsieur BACHIRI. C'est simplement pour répondre à Monsieur LAOUADI par rapport aux emplois d'avenir. Vous dites que vous, c'est le privé et pas le public. Sachez que beaucoup de villes comme Roubaix, comme Lannoy qui est une toute petite ville, c'est même un village et qui a pris quand même un emploi d'avenir, qui permettent à ces jeunes une chance de pouvoir s'en sortir, d'avoir le pied à l'étrier. Leur dire non aujourd'hui Monsieur LAOUADI, comme beaucoup de villes ont dit oui à leur jeunesse, on dit oui pour pouvoir donner cette chance et vous, vous leur dites non à la jeunesse de Hem, de dire « Je ne vous donne pas cette chance. Je ne vous donne pas cette solution. Je ne vous donne pas la chance de pouvoir avoir le pied à l'étrier ». C'est ça que vous êtes en train de nous dire. Vous dites que ce sont les associations qui peuvent aujourd'hui embaucher mais nous avons l'occasion de le faire et nous ne le faisons pas. Et beaucoup de villes, je vous dis même Lannoy a pris quand même un emploi d'avenir, à donner la chance à un de ses jeunes de pouvoir avoir le pied à l'étrier à l'emploi et un accès pour pouvoir rebondir dans son avenir. Voilà, c'est tout.

Monsieur VERCAMER. Quelques mots pour synthétiser tout ce qui a été dit et peut-être répondre aux points qui n'ont pas été évoqués. D'abord, je suis très heureux que tout le monde reconnaisse la bonne gestion de la ville de Hem. Majorité comme minorité ou opposition, on l'appelle comme on veut, vous reconnaissez la bonne gestion. Alors certes, peut-être parce que l'on est, c'est vrai, un peu moins impacté que d'autres communes qui sont riches. Nous sommes placés, je vous le rappelle quand même, dans les 120 villes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres de France puisque nous touchons la Dotation Politique de la Ville (DPV) et donc nous faisons partie des 120 villes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres de France. Bien évidemment, ça a des avantages mais aussi des inconvénients. Qui dit ville pauvre dit aussi peut-être parfois des difficultés de joindre les 2 bouts et aussi parce que des populations en difficulté sont sur notre territoire. Et donc nous avons certes un peu plus recettes mais nous avons aussi un peu plus de dépenses. Ce n'est par Monsieur SIBILLE qui dira l'inverse avec la gestion du CCAS que nous pilotons. Quelques mots sur, comme vous dites, « taper sur l'Etat ». Je ne tape pas sur l'Etat, je constate. Ce que je reproche, ce n'est pas que l'Etat baisse ses dotations, il a tout à fait le droit de le faire, c'est son droit et c'est voté par une majorité et donc il n'y a pas de souci, le problème c'est qu'en même temps qu'on baisse les dotations, on nous augmente les charges. C'est ça qui ne va pas. On a un effet ciseaux. Dans les collectivités, vous pouvez lire tous les textes qui sortent des assemblées ou des associations de petites, moyennes ou grandes communes, enfin toutes les associations diverses et variées présidées par un maire de droite, de gauche etc, toutes ont le même discours en disant qu'on baisse les dotations soit, si elles sont de droite, elles sont plus dures bien sûr que celles qui sont de gauche mais qu'on ne peut pas nous baisser nos dotations et en même temps nous transférer des charges qui ne sont pas compensées par l'Etat. Quand l'Etat décide cette année d'augmenter le point d'indice, c'est gentil mais le point d'indice des fonctionnaires ce n'est pas lui qui le paye donc ce n'est pas difficile d'augmenter le point d'indice quand c'est la collectivité qui le paye. Donc ce sont tous ces problèmes-là que nous contestons. Ce n'est pas le fait de baisser les dotations. Alors nous, nous avons un peu moins de baisse de dotations mais nous avons le même transfert de charges que les autres donc nous devons les prendre en charge. C'est ce que j'expliquais dans mon exposé introductif, le problème c'est que comme les dotations baissent et que nous ne voulons pas impacter les dépenses de personnels, nous maintenons le niveau des dépenses de personnel de 2016 et comme les charges augmentent en points d'indice, en statut de fonctionnaire et en points de retraite et bien forcément, on est obligé de contracter le nombre de personnes, le nombre d'agents sur la commune et donc un service qui est plus difficile pour les agents, il faut se le dire. Alors, sur les autres sujets que vous avez évoqués, beaucoup de points ont été répondus mais je voudrais rebondir sur 2 choses, 3 peut-être. D'abord sur la fiscalité. Monsieur BACHIRI, vous dites « l'augmentation de la fiscalité, de l'assiette fiscale, tous les hémois vont payer plus d'impôts ». Certes, ils vont payer plus d'impôts pour 2 raisons. D'abord parce que les bases fiscales sont augmentées par le budget de l'Etat, c'est-à-dire que c'est le projet de loi Finances de l'Etat, du gouvernement, qui

augmente le point d'indice, enfin l'indice, la base fiscale qui doit augmenter, je n'ai pas regardé mais certainement d'un point à peu près cette année et donc ce n'est pas de notre ressort, c'est l'Etat qui décide de l'augmenter et ça va effectivement impacter l'assiette fiscale et donc la base de chaque habitant et nous, nous n'augmentons pas les taux depuis un certain nombre d'années (8 ans). Et puis après la 2ème chose qui fait que les impôts locaux augmentent pour les habitants, c'est que d'autres collectivités locales augmentent elles-mêmes leurs taux et comme les gens reçoivent une taxe d'habitation, une taxe locale, une taxe foncière, ils ont l'impression que c'est la ville qui augmente. Mais non, la ville n'augmente rien. C'est soit l'Etat qui a décidé une augmentation des bases, soit c'est une autre collectivité locale qui a augmenté ses taux. Donc voilà, je voulais quand même le rappeler parce que la manière dont vous l'avez dit, on a l'impression que la ville avait décidé d'augmenter des impôts. Non, la ville n'a pas augmenté les impôts et j'ai même dit qu'elle avait décidé de ne pas augmenter ses impôts sur la durée du mandat donc jusqu'à la fin du mandat sauf bien évidemment, s'il y a un changement de politique nationale et qu'on nous supprime la totalité de nos dotations. Ca bien évidemment, il faudra bien faire face et trouver des solutions. Mais dans une disposition ou un avenir qui est à peu près plan ou plane ou à peu près linéaire, on n'a pas l'intention d'augmenter les impôts.

Deuxième remarque, le problème de la sécurité. Je veux bien qu'on nous dise qu'il faut que les gens roulent moins vite dans la rue, je veux bien qu'on nous dise qu'il faut sécuriser les sorties d'écoles, je veux bien qu'on nous dise qu'il y a insécurité, je rappelle quand même que la sécurité n'est pas une compétence de la ville, c'est une compétence de l'Etat. Le Ministre en personne l'a encore rappelé aujourd'hui, j'étais à l'Assemblée Nationale. Le problème, c'est qu'on ne peut pas demander aux villes de se substituer en permanence à l'Etat, première remarque. Deuxième remarque, si les gens roulent trop vite dans la rue, il ne faut pas qu'ils se plaignent quand ils ont un PV de radar. Hier ou avant-hier, j'ai reçu un courrier d'une habitante qui me dit, tenez-vous bien : « Je devais aller chercher ma mère, c'était sa voiture et comme je ne savais pas bien la conduire, je n'ai pas vu qu'il y avait un panneau de vitesse limitée ». Boulevard Clémenceau à 50 km/h, c'est-à-dire qu'elle devait rouler à 70 parce qu'on n'a sûrement pas pris en dessous. Alors, vous voyez, non seulement la dame ne sait pas conduire la voiture, elle ne sait pas comment ça marche mais en plus elle va plus vite et elle demande d'intervenir pour le PV. Vous voyez comment sont les gens. Donc on est obligé de prendre des mesures de répression quand on peut le faire mais je vous rappelle que la loi ne permet pas à la Police Municipale de prendre au radar quand il fait noir donc en hiver on ne peut pas, il faut que ce soit la Police Nationale qui le fasse. On ne peut pas malheureusement, c'est comme ça et donc en hiver les temps de contrôles sont plus courts, première remarque. Deuxième remarque, je rappelle que les gens qui conduisent, ce sont généralement les usagers. Ce ne sont ni les élus, ni la Police Municipale. Donc si les gens pensent que les gens roulent trop vite, peut-être qu'ils peuvent réduire également leur vitesse parce que la sécurité routière, c'est l'affaire de tous. Il suffit d'écouter la télévision, actuellement il y a pas mal de spots de télé sur le sujet. Parce que nous on veut bien mettre des dos d'âne partout mais après il ne faut pas nous dire dans les réunions publiques qu'il y a trop de dos d'âne et qu'il faut les retirer parce que les voitures ont des problèmes de suspension ou de dégradation parce qu'il y a trop de dos d'âne. Parce que c'est ce qu'on nous dit une fois qu'on a mis les dos d'âne. Dans les réunions publiques on nous dit « il faut mettre des dos d'âne », une fois qu'on les a mis, dans la réunion publique suivante on nous demande de les retirer parce que ça fait du bruit, parce que etc. Donc le problème c'est que c'est un problème insoluble. Je pense que c'est un problème de tout à chacun. Tout à chacun doit faire attention et conduire de manière raisonnable dans les rues. Je pense que c'est comme ça qu'on réglera la sécurité. Ne comptez pas sur moi pour mettre un agent de Police Municipale dans chaque voiture. Troisième point, sur le temps d'activités périscolaires. Je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté sur l'affaire. Les temps d'activités périscolaires restent gratuits. Ils sont d'une heure et demie par semaine, ils restent gratuits pour tous les élèves dans les écoles publiques de la ville de Hem, parce que les écoles privées ne sont pas soumises à ce dispositif. Simplement, nous sommes en train de revoir le projet éducatif territorial (PEdT) puisqu'on est arrivé en bout de course. On a demandé une prolongation d'un an pour pouvoir faire l'étude. Il y a un cabinet d'études qui s'est mis en place. La CAF nous a écrit en disant, je vais vous lire le texte exact pour éviter de dire une bêtise : « La

CAF nous a suggéré de requalifier les temps d'activités récréatifs qui ne sont pas des activités périscolaires, en extension de garderies périscolaires ». C'est la CAF qui nous le propose. Donc je l'ai mis dans le débat d'orientation budgétaire. Aujourd'hui, ce n'est pas encore d'actualité, ce sera d'actualité au mieux, au plus tôt, au mois de septembre prochain. Mais comme on est en train de faire l'année 2017, on essaie le faire. Mais le projet est en cours d'études. D'ici là, je vous rappelle qu'il y aura des élections et que peut-être ces temps d'activités n'existeront même plus au mois de septembre. Donc pour l'instant, on est que sur des hypothèses. Et donc ce qui serait éventuellement payant c'est le temps d'activités récréatif et non pas le temps d'activités périscolaire qui reste gratuit. Vous lisez tous les comptes rendus de conseils d'écoles, tous les comptes rendus indiquent que les temps d'activités récréatifs sont des garderies. Donc concrètement, on va effectivement faire une garderie. Et le coût pour les personnes qui vont utiliser cette garderie sera, Madame COTTENYE vous a donné les montants, relativement faible. Ce qui fait que si les gens n'ont pas envie de payer, ils peuvent venir chercher leurs enfants à 16h au lieu de 16h30 et ils ne sont pas obligés de mettre leurs enfants tous les jours à la galerie, ça dépendra des jours. Donc les montants qu'on vous a donnés, ce sont les montants maximums. Parce que bien évidemment, s'ils ne veulent pas mettre à la garderie, ils n'auront pas ces coûts à payer, cela ne concerne que les temps d'activités récréatifs, pas les temps d'activités périscolaires. Que ce soit bien clair en la matière parce que la manière dont vous avez posé la question, on avait l'impression que tout allait être payant. Non, les temps d'activités périscolaires restent gratuits et restent aussi qualitatifs et j'espère même peut-être plus qualitatif après puisque la partie qu'on va économiser éventuellement dans le temps récréatif pourra peut-être être réinjectée dans le temps d'activités périscolaires. C'est ce qu'on est en train de regarder dans le PEdT. Donc voilà sur le temps d'activités périscolaire. Sur les autres points, le CD 700, le doublement, c'est un marronnier. Donc on peut en parler autant qu'on veut, pour l'instant, il n'est pas encore doublé. Sur le reste, la signalétique, les emplois d'avenir, on vous a répondu. « Zéphyr, Culture pour Tous », vous avez évoqué le problème du Zéphyr, sachez que le Zéphyr est une salle culturelle d'envergure plus qu'hémoise, elle est d'envergure d'agglomération. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que nous avons un accord avec le Colisée sur le sujet. Et donc, c'est une salle qui offre des spectacles divers et variés. Si vous étiez venu aux "Lary d'Or", vous auriez vu dans la salle qu'il y avait des gens de tous les quartiers et de partout. Vous pouvez aller voir le petit film qui est sur le site de la Ville de Hem, ça se voit tout de suite en regardant les gens qui applaudissent à la fin, la salle est pleine et on voit les gens et on reconnaît des gens qui viennent de tous les quartiers. Vous verrez que le Zéphyr accueille de partout et donc ce n'est pas simplement pour le centre ou je ne sais pas, la manière dont vous l'avez cité, on ne savait pas trop ce que vous vouliez dire. Le Zéphyr est une salle de réception de spectacles nouvelle sur Hem et qui accueille différents spectacles, différentes animations en son sein. La Fête de la Vie par exemple, a été un monument d'accueil au-delà du territoire hémois parce qu'il y a eu des gens de partout. Vous voyez bien que c'est vraiment la Culture pour Tous dans le Zéphyr. Mais il n'est pas à lui seul la Culture de Hem, il y a de la Culture dans d'autres équipements, dans d'autres lieux, je pense à HEMIX par exemple au Mail Dunant, je pense à la Ferme Franchomme, au CIB avec des animations faites par les associations parce qu'il n'y a pas que la ville qui fait de la mission culturelle, au Théâtre de l'Aventure qui est à la Lionderie ou à la limite des Trois Baudets. Toutes ces associations sont un peu partout éparpillées sur la ville et sont financées en grande partie par les subventions ou par de la prestation au profit de l'ensemble des hémois, donc la Culture est bien partout. Alors je vous propose de passer au vote parce que depuis cette année, nous devons voter le rapport d'orientation budgétaire.

Vote : 31 voix pour et 2 abstentions

<p>3 - ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE LATTRE DE TASSIGNY - FUSION D'ECOLES</p> <p>4 - ECOLES PUBLIQUES - RENOUELEMENT DES DELEGUES</p>

Madame COTTENYE. Alors effectivement l'école De Lattre de Tassigny est aujourd'hui scindée en une école maternelle et une école élémentaire. Nous avons constaté malheureusement une certaine baisse d'effectifs depuis les années 2000 à peu près dans cet établissement à savoir, nous sommes passés en maternelle de 118 enfants à 83 aujourd'hui et en élémentaire de 163 enfants à 141 et malheureusement, je dirais aussi, un départ en retraite au niveau de l'école élémentaire cette année et qui a donc été ouvert pour une nouvelle Direction et qui n'a pas été pourvue par les mouvements de postes liés à l'Education Nationale. De ce fait, le directeur actuel de l'école maternelle a proposé ses services à l'Education Nationale pour pouvoir gérer sur ce temps provisoire les 2 écoles. Il a été nommé par l'Education Nationale sur ce poste provisoire et ainsi il vous est proposé de pouvoir faire une fusion de ces 2 écoles, réunir donc ces 2 écoles pour faire un regroupement d'élèves des 2 structures, en devenir qu'une. Ce qui fait aussi en sorte que ce groupe scolaire ne sera donc plus 2 écoles mais sera bien un véritable groupe scolaire avec 2 entités en terme de vie mais avec simplement une entité sur le plan administratif. Alors cette démarche nécessite une fermeture administrative de ce fait. Il est toujours effectivement important de regarder la taille de l'établissement pour toujours garder une taille raisonnable sur ces groupes scolaires qui sont proposés à la fusion et également il y a toute une procédure de concertations et d'accords qui est mise en place pour pouvoir accéder à cette fusion où le Conseil d'Ecoles en la matière est tout à fait favorable. Et la procédure passera également devant ce que l'on appelle le Conseil Départemental de l'Education Nationale en début d'année 2017 pour pouvoir en conclure à cette fusion d'écoles. Cette procédure est assez exceptionnelle et elle est faite aussi dans cette grande concertation un peu historiquement pour éviter justement que ce ne soit que l'Education Nationale qui décide ou qu'une ville décide pleinement et entièrement sur l'ouverture ou la fermeture d'une école. Donc c'est pour ça qu'il y a toute une procédure à suivre et que tout est effectivement justifié, expliqué dans l'intérêt du fonctionnement de l'école et surtout dans l'intérêt des enfants. Voilà donc de ce fait également, c'est en lien avec la délibération suivante, il sera également demandé la désignation d'un représentant de l'école aujourd'hui nous en avons 2 demain donc de ce fait, il n'y en aura plus qu'un.

Monsieur BACHIRI. Justement, je voulais ouvrir au débat cette délibération parce que j'avais quelques questions. Vous avez répondu en partie mais je voulais savoir, parce que j'ai rencontré certains parents qui n'étaient pas au courant de cette fusion, vous parlez du Conseil d'Ecoles qui est d'accord mais est-ce qu'aujourd'hui les parents ont été consultés, tous, et d'avoir exposé le projet ? C'était une de mes questions. La deuxième question, vous dites que depuis 2000 il y a une baisse d'effectifs d'enfants qui fréquentent l'école, là je vois beaucoup de logements qui sont en train de se construire et je me pose la question, est-ce que demain, peut-être, il y aura une surcharge de classes ? Est-ce que c'est cette question s'est posée ? Je ne dis pas que je vais voter contre mais je veux juste un éclaircissement de ces questions-là. Voilà merci.

Madame COTTENYE. Effectivement, c'est une autre problématique. Cela n'a rien à voir avec la fusion des 2 écoles De Lattre de Tassigny. Néanmoins, ce que je peux vous dire c'est que globalement on a quand même une baisse de démographie sur la commune de Hem actuellement qui de toute façon n'est pas propre à la ville de Hem mais c'est national, ce sont les mouvements démographiques liés à la période actuelle. Nous aurons par la suite certainement une légère augmentation et nous aurons enfin après une grosse baisse jusqu'en 2040, ce n'est pas moi qui le dis c'est l'INSEE donc ça vous pouvez regarder au niveau des chiffres qui sont expliqués par l'INSEE, vous aurez plus de précisions. Néanmoins, effectivement ça peut paraître étrange qu'on ait cette baisse d'effectifs par rapport à tous les nouveaux projets d'urbanisation et de logements qui sont effectués dans la commune. Néanmoins lorsque l'on regarde bien dans le détail, vous avez certaines stratégies et c'est pour ça qu'il est extrêmement important d'être attentif sur tout ce qui concerne les dérogations extra communales, c'est-à-dire ce qui se passe avec nos autres communes adjacentes et aussi ce qui se passe dans les mouvements de choix et de stratégies d'écoles au sein de notre propre commune. Néanmoins, nous constatons effectivement qu'il y a un certain nombre de logements

occupés aujourd'hui nouvellement où ces familles ont déjà des enfants scolarisés ailleurs et vous avez aussi des choix qui sont effectués soit en direction de nos écoles privées sur la commune, soit en direction des écoles privées à l'extérieur de la commune. Donc tout l'intérêt justement d'avoir une école attractive, d'avoir une école vraiment et ça je crois qu'on a la chance d'avoir des écoles publiques sur la ville avec des équipes pédagogiques, c'est-à-dire d'enseignants vraiment de qualité, qui sont fidèles aussi à la ville de Hem donc ce qui conforte aussi une pérennité dans la qualité de l'enseignement qui est prodigué. Et c'est pour ça aussi que nous sommes extrêmement attentifs sur tous les autres temps de la journée de l'enfant, pour que ce soit aussi des temps de qualité avec un accompagnement de qualité pour que l'école publique aussi extrêmement attractive sur notre commune donc ça, je pense que vous le savez, ce n'est pas un secret. Concernant les parents, vous dites les parents ont-ils été consultés ? Par définition un Conseil d'Ecoles, je rappelle simplement sur le plan technique, un Conseil d'Ecoles est présidé par le directeur d'école, c'est lui qui préside, cela n'a rien à voir avec la commune, nous sommes simplement nous, en tant qu'Elus, invités aux Conseils d'Ecoles en tant que représentant de la commune donc en gros, nous n'avons rien à dire, simplement à répondre aux questions. Par contre les parents eux, sont vraiment une partie prenante de ces Conseils d'Ecoles et donc les parents qui y siègent, c'est comme ça Monsieur BACHIRI, les parents qui siègent sont les représentants de l'ensemble des parents d'élèves, c'est ainsi. Malheureusement ce n'est pas de notre ressort d'aller voir chacun des parents pour leur expliquer, les informer et voir s'ils ont bien tout ce qu'il faut en termes d'informations. Néanmoins, vous savez comment on fonctionne à Hem, nous ne sommes pas avares de transmission d'informations et s'il y a besoin que nous accompagnions un peu mieux sur tout le canal de l'information et bien évidemment nous le ferons, mais dans le respect aussi du travail et les compétences des uns et des autres..

Monsieur VERCAMER. Je vous propose de passer au vote des délibérations n°3.et n°4.

Vote délibération 3 : Unanimité

Vote délibération 4 : unanimité

5 - « INVESTIR DANS LES JEUNESSES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE » - PROJETS INNOVANTS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)

Monsieur MALAIZE. Le PIA Jeunesse au Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) donc en fait, c'est un projet qui a été mis en place par l'ANRU. Dans ce cadre, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé sur la base d'un accord de groupement entre 15 communes dont la ville de Hem, de présenter un projet qui s'intitule « investir dans les jeunes de la MEL ». Donc c'est un projet métropolitain dans lequel vient s'inscrire la ville de Hem. Juste pour info, en fait le projet de la MEL qui l'a proposé s'inscrit autour de 4 axes : un axe qui va plaire à Monsieur BACHIRI, à savoir, le développement des circuits courts de mise à l'emploi par un partenariat renforcé ; ensuite un axe pour encourager la mobilité locale et internationale des jeunes ; un axe pour favoriser l'engagement citoyen des Jeunes et leur participation au projet ; et un axe pour accompagner les pratiques numériques des jeunes. Donc le projet qui a été déposé par la MEL en mai dernier a reçu un avis favorable de l'ANRU et au niveau de l'engagement du PIA de l'ANRU et de la MEL, c'est un montant maximal de 5 710 000 euros pour un coût global du projet pour la MEL de 16 595 296 euros. Pour la partie concernant la ville de Hem, on a déposé 2 actions dans ce projet de la MEL. Une première action en interco avec les villes de Roubaix, Croix et Lys-Lez-Lannoy pour travailler en collaboration sur les parcours des jeunes et notamment sur les parcours les plus difficiles. On voudrait cibler vraiment les jeunes les plus difficiles afin de les accompagner le plus fortement possible et on fait ça avec l'intercommunalité afin de, que ce soient les villes limitrophes ou nous, pouvoir bénéficier des infrastructures et des expertises des professionnels socio-éducatifs de chaque ville, afin d'être le

mieux possible pour les accompagner vers cette remise à l'emploi. Donc ça s'inscrit dans l'axe 1 du projet. Et la deuxième action, c'est une action portée par la ville de Hem pour élargir les lieux de captation des jeunes. Donc là, ça rejoint les 3 premiers axes, en fait c'est une action qui est transversale. Le but en fait, c'est d'avoir une augmentation des horaires d'accueil des jeunes dans les structures ou avoir des horaires décalés. On a déjà une action qui s'est mise en place par Horizon 9 qui, de 17h à 19h en fait, sont présents sur le Workout qui est au niveau du Mail Dunant et ils ont un peu plus de monde à chaque fois et des personnes qui n'allaient pas sur le Workout alors qu'il était en accès libre. Le fait que quelqu'un qui soit là permet d'y aller et du coup, ils ont pu communiquer avec des jeunes avec qui ils ne communiquaient avant parce que soit ils étaient chez eux ou n'étaient pas à cet endroit-là et cela leur permet de pouvoir justement travailler avec eux et pouvoir nous aider aussi à repérer des jeunes qui pourraient être en difficulté et qu'on pourrait inscrire dans le parcours de jeunes. Donc en fait, cette délibération, il doit y avoir une convention qui doit être signée entre la MEL et l'ANRU avant le 4 décembre et que, pour que cette convention soit signée, cela implique la signature par le représentant de chaque ville, d'un accord de groupement qui a été mis dans Dropbox et d'une convention subséquente au projet donc chaque représentant de ville doit signer pour que la MEL puisse signer l'accord avec l'ANRU. Donc la délibération, c'est juste pour une autorisation de signer cet accord.

Monsieur BACHIRI. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit mais simplement, j'ai ouvert cette délibération parce que comme c'est sur la jeunesse et l'avenir des jeunes qui ont de grosses difficultés, je voudrais savoir où en est le livret citoyen. On devait avoir un bilan, on m'avait promis un bilan au dernier Conseil Municipal avant les vacances, on m'a promis, il y a 3 mois, 4 mois, à la rentrée, il a disparu de la circulation. Le livret citoyen c'était phare, au départ on nous a présenté quelque chose d'extraordinaire, quelque chose d'important pour les jeunes, qui allait permettre aux jeunes d'être volontaires, d'être bénévoles, bref, on nous a fait une tarte à la fraise, je ne sais pas où cela en est. Sachez Monsieur le Maire, si je parle comme ça, c'est que j'ai fait du terrain et je me pose la question, quel bilan va être sorti et je l'attends, Monsieur MAHTOUR. Merci.

Monsieur VERCAMER. La partie de ping-pong habituelle entre Monsieur MAHTOUR et Monsieur BACHIRI !

Monsieur MAHTOUR. Cela ne me dérange pas de répondre. Alors Monsieur BACHIRI et Madame CHOUIA, vous avez été invités lors d'une Commission Education Jeunesse le 19 octobre dernier, vous n'y étiez pas présents. Et pendant cette Commission dans l'ordre du jour, il y avait la présentation du bilan du livret citoyen donc vous n'étiez pas présents, nous sommes encore bons puisque nous avons donné l'instruction au service Jeunesse de le mettre à disposition pour le consulter.

Monsieur BACHIRI. Je n'ai pas renvoyé la balle, j'ai simplement dit à Monsieur MAHTOUR,... Non, non, je ne suis pas dans un jeu parce que c'est important. Ce sujet est très important concernant notre jeunesse et surtout comment elle est vue et traitée. Tout simplement, Monsieur MAHTOUR, vous n'avez même pas aujourd'hui présenté, comme vous l'avez dit lors du Conseil lors d'une Commission que vous avez présenté le nombre de jeunes qui ont fréquenté, qui ont pu être pris en charge, qui ont pu participer. Là vous me parlez d'un bilan où l'on a été invité, bon je le découvre, je vous le dis sincèrement. Après au vu de nos dates, on ne peut pas être aussi partout mais si vous étiez fier de ce bilan, je pense que vous l'auriez présenté au Conseil Municipal.

Monsieur VERCAMER. Alors ne vous inquiétez pas, il sera présenté au moment de la délibération Jeunesse puisqu'on vous fera un bilan de ce qui était fait auparavant. On vous présentera ce qu'on appelle le nouvel élan de la Politique Jeunesse parce que c'est la suite du programme. On complète le programme d'actions pour la Jeunesse, le PIA en fait partie. le PIA est un dispositif qui est piloté par la MEL en partenariat donc avec l'Agence Nationale de

Renouvellement Urbain qui porte le financement du programme d'investissements d'avenir et qui est destiné à développer un certain nombre d'actions vers les jeunes. Nous avons choisi et ça va vous faire plaisir Monsieur BACHIRI, plutôt travailler sur l'emploi. Il n'y a que les actions qui sont dans le projet, en tout cas en ce qui concerne Hem c'est plutôt l'emploi. Il y en a d'autres qui travaillent sur l'animation, etc., nous, c'est plutôt sur l'emploi. On a 2 actions, une de captation qui sert à aller chercher les jeunes qui, aujourd'hui on les appelle qui tiennent les murs, qui ne sont pas forcément dans des structures et les accompagner, et puis l'autre action qui est la plus importante et qui est faite en intercommunalité avec d'autres villes et les structures locales qui sont sur le quartier en gros des Hauts Champs élargi et qui vient mobiliser les structures pour les accompagner vers l'emploi.,Cc'est l'insertion professionnelle essentiellement pour ce qui me concerne en lien avec les autres communes. On y reviendra derrière donc je pense que vous serez satisfait sur le sujet, même si on est à moins de 25 % de chômage des jeunes, on continue à œuvrer, tant qu'il y aura un jeune au chômage, on continuera à travailler sur les jeunes. Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

Vote : Unanimité

La séance est levée.